

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 17/03/2015

Réception par le Prefet : 17/03/2015

Publication : 20/03/2015



Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2015-3-6-1

Séance du vendredi 13 mars 2015

PROGRAMME DÉPARTEMENTAL D'AIDE À L'ÉLECTRIFICATION 2012 PROROGATION DU DÉLAI DE VALIDITÉ D'UNE SUBVENTION

La Commission Permanente du Conseil Général,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération n° CG-2011-1-1-4 du 31 mars 2011, relative aux délégations de compétences du Conseil Général à la Commission Permanente,
- VU la délibération n° CP-2012-12-6-1 du 30 novembre 2012, relative au programme départemental d'aide à l'électrification 2012 – opérations au coup par coup – 2^{ème} liste,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

décide de proroger jusqu'au 31 décembre 2015 le délai de validité de la subvention (dossier ERP03615) allouée le 30 novembre 2012 relative à l'électrification de la sortie d'exploitation d'élevage de l'EARL le Geissberg à BIEDERTHAL.

L'imputation de cette dépense est la suivante : Programme C221 - Chapitre 204 - Fonction 74 - Nature 20422.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions